

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE L'EQUIPE COLLEGIALES DU 18 JUIN 2005

Nous étions onze participants à la réunion d'été de notre groupe à la Sorbonne. Nous avons accueilli avec plaisir Juliette Masson qui travaille en doctorat sur les collégiales fondées par l'archevêque de Bordeaux Geoffroy du Loroux au XIII<sup>e</sup> siècle.

Hervé Chopin nous fait part de l'achèvement du fascicule contenant les communications prononcées lors de la rencontre entre le groupe collégiales et les membres de l'UMR 5138 de Lyon 2 en juin 2004. Hervé se charge de l'envoyer sous forme de pièce jointe à chaque intervenant ainsi qu'à ceux qui lui en feront la demande. Il sera consultable sur le site de l'université lyonnaise. S'engage alors une discussion sur l'opportunité de créer un site propre à l'équipe collégiales sur lequel pourraient figurer des documents comme celui-ci ainsi que les comptes rendus des réunions et plus tard, les modalités d'accès à la base de données publiée. Catherine Saint-Martin est d'accord pour s'occuper de sa mise en place. Il est décidé que le fascicule des communications de Lyon pourra y être consultable sous deux formes, une version constituée de petits résumés des communications et une autre, intégrale, téléchargeable à la demande.

Nous avons adopté l'idée d'Hervé Chopin d'écrire un article commun courant 2006 pour faire la mise au point du travail effectué ensemble pour la base de données, comme « lancement médiatique », à publier dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*.

Jean-François Cauche nous propose une démonstration de ce que donne la transformation de la base de données ACCESS en base de données format XML. Cette présentation montre les possibilités qu'offre ce format et sa grande fiabilité.

Une longue discussion s'est engagée à propos de plusieurs champs de la base. Un champ préexistant d'abord, le champ LOCALITÉ. Il faut désormais indiquer plusieurs paramètres se rapportant à la localité de la collégiale renseignée :

- 1) pays
- 2) département
- 3) canton
- 4) commune
- 5) numéro d'INSEE (l'intérêt de ce renseignement est de permettre une cartographie automatique grâce à un logiciel de l'INSEE)

Dans le champ DATE DE DISPARITION, on indique la date de disparition de l'établissement quand on la connaît et/ou la raison de cette disparition (par exemple Révolution ou encore ce que devient l'établissement : prieuré clunisien).

Deux champs nouveaux apparaissent : le champ REMARQUES, on y indique tout ce qu'on voudrait préciser dans les autres champs qu'il ne faut pas surcharger (exemple : champ NOMBRE DE CHANOINES, indiquer les dignitaires du chapitre dans l'ordre hiérarchique ; autre exemple : champ FONDATEUR, indiquer le fondateur de la première communauté de clercs antérieure à la collégiale). On peut aussi y faire part de ses incertitudes, avec un point d'interrogation (à bannir donc des autres champs qui ne contiennent que des informations vérifiées). Le champ DOCUMENTS apparaîtra également. Il a été décidé que les sources n'y figureraient pas. En revanche, on peut garder par-devers soi des plans, des photos d'établissements qui pourront y être versées. Enfin, il y aura bien sûr un champ BIBLIOGRAPHIE, celle-ci qui doit se conformer aux indications de Monique Maillard pour sa présentation, sera collectée à la fin du remplissage de la base.

À ce propos, la discussion a également porté sur les directives portant sur l'établissement d'une liste de sources et d'une bibliographie pour chaque collégiale :

- pour les sources manuscrites, donner la ou les cotes du fonds principal ayant une cohérence, quand il existe (ex : Archives départementales de la Haute-Vienne, G 3-16) et/ou une pièce fondamentale aux Archives nationales ou à la Bibliothèque nationale de France. Éviter les abréviations afin de viser la plus grande cohérence possible au sein de l'ensemble du champ.
- pour les sources imprimées, éliminer les éditions trop fautives au profit de la source inédite, citer les pièces d'importance comme les cartulaires.
- pour l'« orientation bibliographique », se limiter à 5 titres constitués des monographies sur la collégiale, des études récentes riches d'une bibliographie renvoyant aux ouvrages plus anciens qu'on se dispense ainsi de citer à nouveau, des études architecturales ou d'histoire de l'art même anciennes quand elles sont seules à exister sur une collégiale. En cas de contradiction entre les sources sur telle date ou tel caractère de l'établissement, citer seule la source que l'on a suivie.

Nous terminons la réunion en discutant du thème prévu ce jour, les fondateurs et motifs de fondation des collégiales. Nous avons essentiellement évoqué les fondateurs laïcs. Ils fondent des collégiales dès le Xe siècle puis au XIe et encore au XIIIe. Ce sont très souvent, si ce n'est exclusivement, des seigneurs qui créent des collégiales castrales comme Notre-Dame-de-la-Salle à Valenciennes fondée par Baudouin V, comte de Hainaut, en 1192-1195. En 999, le seigneur de Béthune, Robert Ier fonde la collégiale de cette ville. Ces fondations seigneuriales ont lieu également au cours du XIe siècle dans les diocèses de Sens, Clermont, de Die, de Lyon, de Valence. Leurs motivations ne sont pas toujours faciles à déterminer. Il semble que la principale soit celle que l'on trouve invariablement dans le comté de Hainaut, diocèse de Cambrai, là où l'on ne recense aucun fondateur ecclésiastique : vouloir asseoir le prestige du fondateur, renforcer son autorité et son implantation locale. Les comtes, très tôt puissants, utilisent les collégiales comme instruments politiques d'autorité. Il semble d'ailleurs que le seigneur prenne là de l'importance après la fondation, ayant préservé son influence en jouissant du patronage et/ou de l'avouerie de la collégiale. C'est le cas du comte fondateur de Saint-Germain à Mons en 1050, désireux d'asseoir son autorité sur la ville. À Condé-sur-l'Escaut, Arnoul de Hainaut fonde Notre-Dame vers 1070-1071 dans un lieu où deux familles seigneuriales sont en concurrence afin de devenir maître du jeu. Les comtes de Champagne fondent de même à Saint-Etienne de Troyes au milieu du XIIIe siècle. De ce point de vue, les seigneurs de très haut rang agissent comme les autres. Le duc de Bourgogne Henri est probablement le fondateur de Notre-Dame de Beaune vers 976, les ducs venant en résidence dans le château. Robert le Pieux rénove de même une communauté ancienne de clercs à Notre-Dame de Melun vers 1020. Le roi de France se comporte de la même manière dans ce noyau du domaine royal que constitue le diocèse de Senlis. Et les évêques adoptent la même stratégie quand ils cherchent à affirmer leur domination seigneuriale. Une fois la collégiale fondée, son chapitre sert souvent de réservoir de serviteurs au fondateur et à ses descendants, comme à Béthune entre 1100 et 1250, à Valenciennes pour la chancellerie comtale à la fin du XIIe siècle.

Dans le même mouvement, les seigneurs apparentés à la famille royale fondent des saintes chapelles dans les mêmes années et plus tard. Le modèle est fourni en 1249 par Louis IX avec la Sainte-Chapelle du Palais à Paris destinée à recevoir les reliques de la Passion. Quand le roi de France prend possession du duché de Bourgogne, la chapelle castrale de Dijon fondée par le duc en 1172 prend rang de sainte chapelle. Les autres saintes chapelles procèdent de la volonté de fonder un collège de chanoines dans un château et d'y amener ensuite un relique insigne pour justifier son existence. C'est la démarche du dauphin Charles, futur Charles V, en 1352 à la sainte chapelle du château du Vivier-en-Brie dans le diocèse de Meaux, à laquelle il offre une relique de la Vraie Croix en 1368. On retrouve là la recherche du prestige en soi et, dans ce cas particulier de la sainte chapelle, la volonté d'affirmer son rang et son appartenance à une dynastie. Que l'on pense aux Bourbon, princes de la Roche-sur-Yon, dans la seigneurie de Champigny-sur-Veude par rapport à saint Louis à la fin du Moyen Âge. Les princes de la famille royale font preuve d'émulation entre eux de ce point de vue.

Ces motivations se retrouvent au XVe siècle, avec en plus la volonté très fréquente de faire de la collégiale un mausolée familial. Les chanoines remplissent ici leur rôle fondamental, celui de chanter l'office, particulièrement en mémoire des âmes défuntes des familles des fondateurs. Ceux-ci sont des nobles de l'entourage royal, comme les princes de sang (Bourbon, Montpensier), les grands seigneurs serviteurs de la Couronne (Antoine de Chabannes à Dammartin-en-Goële en 1480, Jean Bourré à Jarzé). La logique des ecclésiastiques peut être la même, comme celle de Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers, dans le château des évêques à Dissay. Des femmes peuvent fonder des collégiales, quand leur mari est décédé (Jeanne de Montfaucon à Maillebois en 1505 suivant le vœu de son mari), quand leur mari est malade ou quand l'épouse est d'ascendance royale et que le mari se sert de cet argument pour fonder une sainte chapelle (Louis II de la Trémoille et Gabrielle de Bourbon à Notre-Dame de Thouars). La dimension territoriale de cette entreprise est moins marquée qu'au Moyen âge central, bien que la collégiale puisse assortir la construction ou reconstruction d'un château au cœur des terres du seigneur. Dans la mesure où la construction d'un château est une manifestation de puissance, la collégiale l'est aussi. Beaucoup de ces établissements tardifs se situent dans le Val-de-Loire, près du pouvoir royal.

Nous n'avons ensuite évoqué qu'un type de fondation de la part d'ecclésiastiques, les collégiales fondées par des prêtres locaux qui en appellent à l'évêque du lieu pour l'érection d'une paroisse comme à Tannay dans le diocèse de Nevers en 1201, de la part du curé et de ses *presbyteri* ou *capellani*. Il s'agit en fait d'une auto-promotion de ces clercs, dont le nombre a explosé dans la seconde moitié du XIIe siècle qui sont en quête d'organisation plus stricte au sein de vraies communautés et qui disent vouloir mieux gérer leurs revenus et répartir les fruits liés aux multiples dons et fondations qui affluent à cette époque. Cette formule rencontre le succès au XIIIe siècle dans le diocèse de Clermont avec la même demande de reconnaissance officielle, et même en dehors de la Bourgogne et de l'Auvergne. Plus tard, on la retrouve dans le Sud-Ouest comme à Villefranche-de-Rouergue au XVe siècle où un syndic de laïcs et d'ecclésiastiques souhaite ériger la collégiale Saint-Ybars. Il nous reste à évoquer encore les fondations faites par d'autres laïcs que les nobles et par d'autres ecclésiastiques au premier rang desquels se trouvent les évêques.

Le dimanche a été consacré à la visite des collégiales de Saint-Martin de Champeaux et Saint-Martin de la Chapelle-Gauthier (diocèse de Paris), Notre-Dame de Melun, Saint-Quiriace et Notre-Dame-du-Val de Provins (diocèse de Sens). Nous avons même eu l'audace d'une incursion chez les Templiers avec la visite de l'église de Rampillon et chez les Bénédictins avec celle du prieuré de Saint-Loup de Naud.